

Note de présentation brève et synthétique

CA 2020

Conformément à l'article L5211-36 du CGCT, la Communauté de communes du Clermontois, établissement public de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, doit rédiger une **note de présentation brève et synthétique** retraçant les informations financières essentielles afin de renforcer l'information des citoyens. Cette note doit être annexée au budget primitif et au compte administratif.

Montant des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 19 341 263.66 € et à 19 881 389.21 € permettant de dégager un résultat excédentaire de 540 125.55 €.

Section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement à 8 464 682.58 € et à 8 325 767.16 € se soldant par un résultat déficitaire en investissement de 138 915.42 €.

Les principales opérations d'investissement ont concerné les réparations et entretien des bâtiments communautaires pour un total de 2 384 50.87 €, les études et travaux concernant les réseaux d'eau pluviale pour 724 137.19 €, ou encore le pôle d'échange multimodal pour un total de 634 575.40 €.

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Section d'exploitation

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 881 852.01 € et à 1 377 631.94 € permettant de dégager un résultat excédentaire de 495 779.93 €.

Section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement à 9 692 823.98 € et à 5 044 852.04 € se soldant par un résultat déficitaire d'investissement de 4 647 971.94 €.

Les principales opérations d'investissement ont concerné des travaux liés à la reconstruction de la station d'épuration pour la somme de 5 279 627.25 € ainsi que des travaux sur les réseaux pour un montant de 3 597 182.20 €.

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Section d'exploitation

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 172 356.94 € et à 587 074.51 € permettant de dégager un résultat excédentaire de fonctionnement de 414 717.57 €.

Section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement à 896 634.99 € et à 1 340 391.68 € se soldant par un résultat excédentaire d'investissement de 443 756.69 €.

Les principales dépenses ont porté sur les études et travaux sur les réseaux d'eau potable pour un montant de 163 145.19 € et sur l'opération relative au château d'eau à Clermont pour un total de 700 205.27 €.

BUDGET DU SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Section d'exploitation

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 4 417.11 € et à 14 562 € faisant apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 10 144.89 €.

Section d'investissement

Aucune dépense ni recette d'investissement n'ont été enregistrées sur le budget en 2020.

BUDGET DU CINEMA

Section d'exploitation

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 187 788.62 € et à 187 788.62 € permettant de dégager un résultat nul de 0.00 €.

Section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement 12 209.13 € et à 48 063.80 € permettant de dégager un excédent d'investissement de 35 854.67 €.

BUDGET DU SPER (Service Public de Production d'Energie Photovoltaïque)

Section d'exploitation

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 9 419.99 € et à 15 911.09 € permettant de dégager un résultat excédentaire de fonctionnement de 6 491.10 €.

Section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement à 5 409,00 € et à 7 404 € permettant de dégager un résultat d'investissement excédentaire de 1 995 €.

BUDGET DU TRANSPORT

Section d'exploitation

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 759 120.43 € et à 716 776.89 faisant apparaître un résultat déficitaire de 42 343.54€.

Section d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 3 782.10 € permettant de dégager un résultat d'investissement de 3 782.10 €.

Niveau des taux d'imposition et produits issus de la fiscalité 2020

Taux d'imposition 2020 :

- 25,46 % pour le taux de Contribution Foncière des Entreprises ;
- 9,44 % pour le taux de Taxe d'Habitation ;
- 1,50 % pour le taux de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties ;
- 3,15 % pour le taux de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties ;
- 7.25 % pour la TEOM.

Niveau de l'épargne brute 2020

Epargne brute = 2 668 373.26€

- Taux d'épargne brute (épargne brute (1) / recettes réelles de fonctionnement)

(1) recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond à un « excédent » dégagé par la section de fonctionnement pour financer les investissements et rembourser la dette. L'épargne nette correspond à l'épargne brute à laquelle est retirée le montant du remboursement du capital de la dette.

L'épargne brute est utilisé dans un ratio clé de la santé financière d'une collectivité:

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant.

Il s'élève en 2020 pour notre structure à 14 %.

La dette

La dette de la communauté de communes se compose de 14 emprunts dont le capital restant dû (CRD) au 31/12/2020 s'élève à 6 915 626.57 €.

Elle dispose d'un taux moyen performant à 3.44% qui s'explique par la présence de nombreux emprunts à taux zéro.

L'encours est classé en typologie 1 A soit le risque le moins élevé selon la charte de bonne conduite GISSLER.

➤ Répartition du CRD par budget

CRD par budget au 31/12/2020	
Budget	CRD
M14 PRINCIPAL	1 758 065,14 EUR
M49 ASST	5 055 636,43 EUR
M49 EAU	101 925,00 EUR
Total	6 915 626,57 EUR

La capacité de désendettement

[Ratio de désendettement 2020 = 0.7 an](#)

La capacité de désendettement (encours dette / épargne brute) ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser son encours de dette si elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Le seuil critique à ne pas dépasser est fixé à 12 ans. Pour la Communauté de communes, ce ratio est égal à 0.7 an.

Les effectifs et les charges de personnel

Au 31/12/2020, la Communauté de communes compte 156 agents et 147.83 ETP.

Les charges de personnel à la fin de l'exercice 2020 s'élèvent à 6 385 013.14 €.